

# L'exportation et la synchronisation des données entre BCDI et E-sidoc

---

## 1) Quelles sont les données d'une base gérée avec BCDI transmises vers e-sidoc ?

Les données transmises de BCDI vers e-sidoc concernent :

- Les notices générales, les notices de partie rattachées à une notice générale,
- Les fiches exemplaires,
- Les fiches emprunteurs.

### 1.1 Exportation des notices générales et de parties de BCDI vers e-sidoc

E-sidoc reçoit des flux de données de BCDI qui peuvent se révéler gourmands en bande passante, c'est pourquoi le CRDP de Poitiers a choisi de ne pas exporter pour chaque base de CDI les notices Mémodocnet, Mémodocnet et du kiosque Onisep. Ces notices sont directement gérées au niveau du portail e-sidoc, ce dernier communiquant avec la cyberlibrairie du CRDP pour connaître l'état d'abonnement de chaque établissement.

Outre ces réservoirs, les données telles que les fiches auteurs, éditeurs non rattachées à une notice ou **les notices marquées à catalogue = NON** ne sont pas exportées.

Toutes les autres notices sont intégralement transmises vers e-sidoc à partir du moment où le champ **Catalogue** est renseigné à **OUI**. Ainsi, les notices produites ou complétées par le documentaliste (ex. les notices MémoElectre ou MémoElectre Plus) sont donc transférées de BCDI vers e-sidoc.

#### ✓ Le réservoir « Mémodocnet »

Aucune des notices générales et notices de parties ne sont exportées si l'identité des dites notices commence par **MDN**. Ainsi, si un établissement est abonné aux Mémodocnet de l'année 2014 ou 2013, l'ensemble des notices de dépouillement sont présentes directement dans le catalogue du cdi au niveau du portail (pour les abonnés aux Mémodocnet de l'année 2013, les notices seront disponibles dans e-sidoc jusqu'au 31 mars 2014). Si l'établissement a un abonnement antérieur à 2013, les données ne sont pas présentes dans le catalogue du CDI au niveau du portail.

*Les avantages :*

- Le catalogue est mis à jour dès que le réservoir l'est, c'est-à-dire que cette mise à jour peut se faire avant que le documentaliste ait importé ces notices dans la base
- Le CRDP garantit ces données à l'année N et N-1 (jusqu'au 31 mars de l'année N). En effet, si d'anciennes données Mémodocnet sont présentes dans les bases des établissements, il y a un risque que les informations fournies soient erronées, notamment les liens vers les sites.

*Les inconvénients :*

- Les modifications des données effectuées par le documentaliste ne sont pas visibles dans e-sidoc mais uniquement dans BCDI.

✓ **Le réservoir « Mémofiches »**

Aucune notice de partie n'est exportée si l'identité des dites notices commence par **MF**. Ainsi, lors de l'indexation des notices générales de périodiques d'une année, si l'établissement est abonné aux mémofiches pour cette même année, les notices de dépouillement sont automatiquement présentes dans le catalogue.

*Les avantages :*

- L'actualisation hebdomadaire automatique des Mémofiches dans votre portail e-sidoc. Les dépouillements sont disponibles automatiquement (**à condition d'avoir bulletiner vos revues dans BCDI**) dans le portail e-sidoc dès que le réservoir Mémofiches est mis à jour par le CRDP de Poitiers. **Cette actualisation dans e-sidoc, est indépendante des douze envois de Mémofiches que vous continuez à recevoir et à insérer dans votre logiciel documentaire BCDI.**
- L'intégrité des données est désormais conservée : le CRDP assure que pour chacune des notices générales d'un numéro de périodique que les notices de dépouillements sont présentes dans le catalogue.
- Cette intégrité se fait pour tous les documents dépouillés pour l'année N et non pas sur la base de la seule liste des titres que l'établissement a pu sélectionner lors de sa prise d'abonnement de cette même année N. **C'est-à-dire que si l'établissement ne s'est pas abonné au dépouillement de Géo en 2008 pour des questions de budget mais qu'il a bulletiné les revues de Géo en 2008, les notices de dépouillements ne sont pas présentes dans BCDI. Par contre, elles le sont dans e-sidoc.**

*Les inconvénients :*

- Les modifications des données effectuées par le documentaliste ne sont pas visibles dans le catalogue du CDI sur e-sidoc mais uniquement dans BCDI.

✓ **Le réservoir « kiosque ONISEP »**

Pour les notices dont l'identité commence par ONISEP, seule l'identité de la notice et les informations d'exemplaires sont transférées (les champs de description et d'analyse documentaire ne sont pas transférés).

*Les avantages :*

- Les données sont mises à jour automatiquement

*Les inconvénients :*

- Les modifications des données effectuées par le documentaliste ne sont pas visibles dans le catalogue du CDI sur e-sidoc mais uniquement dans BCDI.

### 1.2 Exportation des données d'exemplaires de BCDI vers e-sidoc

Tous les exemplaires rattachés à une notice générale sont transmis à l'exception des exemplaires dont le statut est « mis au pilon ».

Si tous les exemplaires d'une notice sont au pilon, cette notice sera quand même exportée vers e-sidoc.

### 1.3 Exportation des données d'emprunteurs de BCDI vers e-sidoc

Toutes les fiches emprunteurs dont le champ compte est à OUI et dont le champ Mot de passe n'est pas vide sont transmises vers e-sidoc.

## 2) Comment sont transmises les données de BCDI vers e-sidoc ?

Les données de BCDI sont transmises périodiquement à e-sidoc, en fonction des deux moments suivants :

### 2.1 Lors de l'initialisation d'un portail (exportation complète)

A l'initialisation d'un portail, toutes les données sont transmises (sous réserve du respect des règles dictées ci-dessus). Ce transfert se fait sous la forme d'un fichier compressé comprenant :

- Toutes les notices générales, les notices de parties et les données d'exemplaires ;
- Tous les emprunteurs avec les informations de prêts et de réservations.

### 2.2 Suite à l'initialisation d'un portail (exportation différentielle)

Périodiquement, les données ajoutées, modifiées ou supprimées (notices et/ou emprunteurs) vont être transmises vers e-sidoc en fonction des saisies et des mouvements que le documentaliste peut réaliser sur sa base. Pour limiter les risques, dès que l'un des champs d'une fiche est modifié, c'est l'intégralité de la fiche qui est transmise.

## 3) Quand les données de BCDI sont-elles disponibles dans e-sidoc ?

### 3.1 Les données en provenance du CDI

L'importation des données du CDI se fait en plusieurs étapes :

#### **Etape 1 : décompression des données et mise en file d'attente.**

Une fois le fichier transféré sur les serveurs du CRDP, il est décompressé et mise en file d'attente.

#### **Etape 2 : analyse et traitement du fichier**

Le fichier est ensuite analysé et retraité avant d'être importé.

Exemple de retraitement : l'analyse du champ support pour affecter un type de document afin d'afficher la facette « type de document ».

### **Etape 3 : enregistrement des données**

Une fois l'analyse terminée, ces données sont importées dans le moteur de recherche d'e-sidoc. A titre d'exemple, une exportation d'environ 5400 notices est analysée et indexée en 190 secondes.

### **Etape 4 : réplication des données**

Une fois les données indexées dans le moteur de recherche « maitre », elles sont répliquées sur des serveurs dit « esclaves ». La réplication permet de continuer l'indexation des données sans pénaliser la recherche de l'utilisateur (l'utilisateur consulte une copie de base)

Entre les différentes étapes du traitement des données, le CRDP s'assure que le temps de désynchronisation (différence entre les données présentes dans BCDI et les données proposées sur e-sidoc) n'excède pas une demi-heure.

## **3.2 Les notices en provenance des réservoirs**

### **Cas des mémofiches**

Toutes les nuits, les états d'abonnements des établissements sont resynchronisés. Ainsi, lorsqu'un documentaliste bulletin un numéro d'une revue, les notices de parties seront visibles le lendemain matin au plus tard (sous condition d'abonnement).

### **Cas des mémodocnet**

Toutes les nuits, les états d'abonnements des établissements sont resynchronisés. Que le documentaliste insère ou non les notices Mémodocnet dans BCDI, elles seront de toute façon consultables sur le portail (sous condition d'abonnement).

### **Cas des notices « kiosque ONISEP »**

Lors de l'analyse des données en provenance du catalogue de l'établissement, si une notice est une notice « kiosque onisep », les informations d'analyse documentaire et de description bibliographique des notices sont intégrées automatiquement.